

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DU MARDI 09 FEVRIER 2021

Espace Culturel Saint-Grégoire – Place de la Tuilerie - MUNSTER

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18heures30.

Présents :

BREITENBACH

Monique HANS, Maire

Jean-Martin MEYER, Adjoint au Maire

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Angelo ROMANO, Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Maire

Maurice HENRY, Adjoint au Maire

HOHROD

Charles FRITSCH, Adjoint au Maire

LUTTENBACH

Bernard REINHEIMER, Maire

Alfred WEICK, Adjoint au Maire

METZERAL

Denise BUHL, Maire, Conseillère Régionale, Maire

Robert GEORGE, Conseiller Municipal

MITTLACH

Bernard ZINGLE, Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Patrick ALTHUSSER, Maire

Mady REBERT, Adjoint au Maire

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Maire

Monique MARTIN, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale

Jean-François WOLLBRETT, Adjoint au Maire

Marc WIOLAND, Adjoint au Maire

Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire

Roland GIANTI, Adjoint au Maire
Audrey LUTZ, Conseillère Municipale
Jean-Daniel CHAPOT, Conseiller Municipal

SONDERNACH

Thierry BESSEY, Maire
Daniel HAUDY, Adjoint au Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Claude MEYER, Adjoint au Maire

SOULTZEREN

Philippe BRESCHBUHL, Maire
Heidi DEYBACH, Conseillère Municipale

STOSSWIHR

./.

WASSERBOURG

Jean-François KABUCZ, Maire
Alain GANGLOFF, Adjoint au Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Maire
Geneviève TANNACHER, Adjoint au Maire

Absents excusés et représentés :

./.

Absents excusés et non représentés :

Patricia EBERSHOL, Conseillère Municipale de STOSSWIHR

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *procuration à Monsieur Angelo ROMANO, Maire de GRIESBACH-AU-VAL,*
Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire de MUNSTER.*
Jean ELLMINGER, Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *procuration à Monsieur Claude MEYER, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS,*
Daniel THOMEN, Maire de STOSSWIHR, *procuration à Monsieur Gabriel BURGARD, Maire de WIHR-AU-VAL.*

Invités (sans droit de vote) :

Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,
Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de HOHROD, *excusée*
Marie Agnès SPENLE, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MITTLACH, *excusée.*

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Bernard REINHEIMER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2020**
2. **Communication des décisions du Bureau du 12 janvier 2021**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de ses délégations**
5. **Centre Nautique Intercommunal**
- 5.1. Présentation de l'APD et de l'enveloppe prévisionnelle du projet de plaine aqualudique couverte
6. **Finances**
- 6.1. Présentation des Attributions de Compensation 2021
- 6.2. Autorisation de verser un acompte de subvention de fonctionnement au syndicat mixte d'aménagement de la Montagne
7. **Informations et points divers**
- 7.1. Environnement – Avenant n°2 au marché de collecte des déchets ménagers
- 7.2. Jeunesse – Avenants aux conventions Prestation de Service ALSH avec la CAF

Rajout de 1 point :

- 7.3. Points divers – Personnel – Recours à du personnel contractuel temporaire pour accroissement d'activité

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse, le public et le personnel.

Les membres du conseil donnent leur accord pour le rajout des points à l'ordre du jour.

Compte tenu du contexte sanitaire, le président invite les membres de l'assemblée à conserver les masques durant toute la séance.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 22 décembre 2020 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 12 JANVIER 2021**DECISION N° 001/2021 – FINANCES/TOURISME****Montant de la subvention 2020 à l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster**

L'office de Tourisme et la CC Vallée de Munster sont liés par une convention de financement et d'objectifs. Celle-ci prévoit que le montant de la subvention annuelle est ajusté en fonction du montant des frais de personnel mutualisés. Compte tenu des décomptes produits pour les frais salariaux et patronaux engagés par l'animateur numérique, la subvention 2020 est portée de manière prévisionnelle à 330.000,00 euros. Il est rappelé que le solde de la subvention 2020 est versé sur présentation du rapport d'activité en fonction des objectifs réalisés figurant dans la convention d'objectifs 2020 et avec possibilité pour la CCVM de déduire les frais engagés par elle pour les actions de promotion touristique (accueil Col de la Schlucht, démarche Alsace Essentielle, stations vertes...).

Pour mémoire, la CC a versé une subvention de 307 072,42 € à l'OTVM au titre de 2019.
Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,
Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

Les membres du CA de l'OTVM ne prennent pas part au vote : Norbert SCHICKEL – Denise BUHL – Bernard REINHEIMER – André TINGEY – Philippe BRESCHBUHL – Pierre DISCHINGER – Daniel THOMEN

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'ACTER que la subvention 2020 de l'OTVM est portée à 330.000,00 euros.
D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 002/2021 – FINANCES/TOURISME
Subventions au bénéfice du Club Vosgien

Le Club Vosgien a saisi la Communauté de Communes de la Vallée de Munster d'un projet de travaux en vue de réaliser un système d'assainissement non collectif au Chalet Erichson situé sur la Commune de Sultzeren. Situé dans un haut lieu de randonnée pédestre, très fréquenté, le chalet Erichson propose aux randonneurs de la petite restauration mais également des toilettes publiques. Victime de sa fréquentation, le système d'assainissement en place n'est plus en mesure de traiter correctement les rejets des sanitaires. Le Club Vosgien souhaite donc mettre en place d'un nouveau système d'assainissement dont le chiffrage prévisionnel est de 30 000 € TTC. Compte tenu des enjeux sanitaires, de la préservation de la nature et d'améliorer les conditions d'accueil des touristes et des randonneurs, il est proposé que la CC verse une subvention d'investissement pour aider l'association à mener à bien ce projet. Le versement de l'aide intercommunale est conditionné à l'accompagnement par la Commune de Sultzeren de ce projet via la mise à disposition des terrains nécessaires au déploiement du système d'assainissement et/ou à une aide financière ou matérielle.

L'aide proposée est de 17% du montant TTC de l'opération limitée à 5 000 €.

Une convention pour verser la subvention d'investissement est nécessaire et est jointe en annexe.

Par ailleurs, compte tenu de la mission d'intérêt général réalisé par les bénévoles du club vosgien pour l'entretien, le balisage et la création des sentiers de randonnée sur notre secteur, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement au titre de 2021 de 4 000 €.

Les crédits seront inscrits au budget 2021 de la collectivité.

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de l'entretien 2021 des sentiers de randonnée au bénéfice du Club Vosgien.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention pour la subvention d'investissement ayant trait à la réalisation d'un système d'assainissement non collectif au Chalet Erichson de 17% du montant TTC de l'opération dans la limite de 5 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 003/2021 – FINANCES
Remboursement de frais à un agent

Dans le cadre des recherches pour le nouveau mode d'exploitation de la maison du fromage, un déplacement a été organisé le 16 décembre 2020 (président, 2 vice-présidents, un conseiller communautaire et 2 agents) dans le Doubs pour visiter le Hameau du Fromage et la fromagerie Napiot. Des frais de restauration et de péages autoroutiers ont été avancés par la DGS, Frédérique Miesch. Il convient que le bureau autorise le remboursement des frais engagés soit 128,20 €.

*Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER le remboursement de 128,20 € à Frédérique Miesch compte tenu des frais avancés pour le déplacement du 16 décembre 2020.

DECISION N° 004/2021 – FINANCES/ECONOMIE
Reversement Ville de Munster : Recettes ZAE

Dans le cadre du rapport de la CLECT afférent aux zones d'activités économiques du territoire, il a été acté que les recettes issues des terrains de la Ville de Munster loués actuellement à des entreprises seraient reversées à la Ville en fin de période. En effet, ces recettes ne présentent pas un caractère pérenne car la vocation desdits terrains est d'être vendus.

La CCVM a encaissé au titre de 2020, la somme de 3 600 € HT pour la location des terrains, propriété de la Ville de Munster.

Vu l'adoption du rapport CLECT sur les ZAE et le SDIS,

*Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER le reversement de la somme de 3 600 € HT à la Ville de Munster au titre des locations 2020 des terrains situés dans les ZAE.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 005/2021 – FINANCES/JEUNESSE
Aide à la formation des jeunes aux métiers d'animateur

A l'occasion des deux précédents mandats, les élus avaient affirmé leur volonté de soutenir financièrement les jeunes de la vallée qui s'inscrivaient dans un dispositif de formation en vue d'être titulaire du BAFA.

Le soutien consistait en une aide de 100 €/ stagiaire qui est versée à l'organisme de formation accordée en contrepartie d'une diminution des droits d'inscription dus par le stagiaire et une participation aux frais de restauration sur place par la CCVM à hauteur de 4 €/repas/stagiaire issu de la vallée

*Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

DE RECONDUIRE ce soutien dans le cadre du mandat 2020-2026 selon les modalités précitées.

DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

DE CHARGER le Président ou le Vice-président en charge du dossier de réaliser toutes les formalités utiles.

DECISION N° 006/2021 – FINANCES/CULTURE
Taux d'assujettissement à la TVA de l'Espace Culturel Saint Grégoire

Par délibération du 15 juin 2016, la Communauté de Communes a décidé d'assujettir à la TVA les activités de location de salles de l'espace culturel St Grégoire et la redevance cinéma à compter du 1^{er} janvier 2015. Conformément à la réglementation, l'intercommunalité doit préciser le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'espace culturel pour l'année 2020 avant le 25 avril 2021. La régularisation de TVA déductible n'étant à faire que si l'évolution du coefficient d'une année sur l'autre excède 5 points. Pour l'année 2019, le coefficient d'assujettissement était de 42%.

Compte tenu des recettes commerciales réalisées en 2020 : 5 262.91 € par rapport aux recettes totales de l'équipement 11 055.91 € le taux d'assujettissement à la TVA est de 50.32% arrondi à 50% au titre de l'année 2020.

*Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

DE PRECISER que pour l'année 2020, le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'espace culturel St Grégoire est de 50%.

DE PRECISER que compte tenu de la variation de 8.41 points entre 2019 et 2020, il est opéré une régularisation.

DE CHARGER Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

**POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU
PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 09 juillet 2020, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2020 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	ELECTRICITE JOOS	Remplacement téléviateur rampes lumière ECSG	1660	1 749,76 €
	MAXI BURO	Banque d'accueil et chaises Espace France Services	1676-1677	759,08 €
	EBENISTERIE GRAFF MATHIEU	Rampe accès combles CCVM	1696	648,00 €
MATERIEL AMORTISSABLE	ADAV	Acquisition DVD Médiathèque	1560-1661	2 454,22 €
	RDM VIDEO	Acquisition jeux consoles pour Médiathèque	1662	1 758,16 €
	EQUIP BAR	Acquisition lave-vaisselle Multi Accueil Munster et Soultzbach	1678-1679	4 735,20 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Acquisition livres pour la Médiathèque	1689	1 138,57 €
FOURNITURES	EURE FILM ADHESIFS	Octobre 2020 fourniture film couverture livres médiathèque	1561	3 223,85 €
	LA BOUTIQUE DU SCHRABBLEUR	Achat tableau magnétique pliable Médiathèque	1562	175,00 €

	KEVAN VANSTEENKISTE Kévin	Septembre Octobre 2020 fournitures pour animation Médiathèque	1563	50,00 €
	SA ELECTIS	Mesureur isolement numérique	1570	371,50 €
	SUPER U	Novembre 2020 fournitures CCVM	1626	17,10 €
	TREFLE VERT	Décembre 2020 fournitures	1627	66,98 €
	SUPER U	Novembre 2020 frais d'alimentation Espace Jeunes	1636	54,37 €
	GEHRINGER SAS	Novembre 2020 petites fournitures COSEC	1640	86,82 €
	ALSACE BURO SERVICES	Décembre 2020 achat fournitures administratives	1652	67,96 €
	UGAP	Novembre 2020 fournitures administratives	1653	88,12 €
	LOULIK SAS	Décembre 2020 fournitures scolaires pour le RASED	1654	169,00 €
	BRICONAUTES	Novembre 2020 diverses fournitures COSEC ECSG	1655	632,51 €
	SCHIRA FLEURS	Décembre 2020 composition florale Noël accueil	1656	50,00 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Fourniture de livres Bibliothèques de Stosswihr et de Mittlach	1665-1705	1 027,91 €
	MAXI BURO	Déstructeur et corbeille papier Espace France Services	1680	87,22 €
	MAISON DISCHINGER	8 décembre 2020 plateau fromages visite dans le Charolais	1707	30,00 €
	SCHOENHEITZ Henry SARL	16 décembre 2020 fourniture colis de vins pour visite dans le Charolais	1708	272,16 €
	SCHMIDT GARAGE	Août à décembre 2020 carburant véhicules mercedes et nouveau partner	1713-1715	209,08 €
	SUPER U	Décembre 2020 frais d'alimentation CCVM et visite Charolais	1716	96,11 €
	ALSACE BURO SERVICES	Décembre 2020 achat fournitures administratives	1725	146,68 €
	SUPER U	Décembre 2020 fournitures pour animations mercredis Espace Jeunes	1736	65,43 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	STIHLE SAV	Remplacement 2 courroies sur CTA à ECSG	1559	200,09 €
	IMAGINO	Septembre à Novembre 2020 Atelier écriture à la Médiathèque	1564	285,97 €
	INSTITUT DEV. PERSONNEL	Animation séances lire avec le chien à la Médiathèque	1565	129,00 €
	WITTNER FABRICE PHOTOGRAPHE	Atelier conférence expo photos L'Ame du Nord à la Médiathèque	1566	1 947,00 €
	ANSEL Eric Espaces Verts	Septembre à Novembre 2020 Entretien espaces verts ZAI Krebsbach	1567	676,80 €
	CIMES & SENTIERS	2020 entretien circuits VTT	1571	1 000,00 €
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	Mise à jour du document unique évaluation des risques professionnels	1572	1 740,00 €
	SACEM	Redevance cinéma de plein air du 15 07 et du 18 08 2020 Eté du Parc	1574-1575	150,64 €
	LA MAISON LUQUET	Animations Petites Vacances Toussaint 2020 intervention forgeron	1577	270,00 €
	OBSERVATOIRE DE LA NATURE	Animations Petites Vacances Toussaint 2020 activité observatoire de la nature	1578	80,00 €
	PARC DU PETIT PRINCE	Animations Petites Vacances Toussaint 2020 sortie Parc du Petit Prince	1579	161,50 €
	PUBLIMARK	Novembre 2020 impression sur véhicule Partner	1616-1727	924,00 €
	PIZZA MALICE	01 octobre 2020 frais repas agents direction communication	1617	39,50 €
	SCHMIDT GARAGE	Novembre 2020 entretien véhicule BAJ et changement pneus Partner	1628-1666	764,03 €
	CENTRE DE FORMATION SECOURIS.	2020 Formation SSI	1629	340,00 €
	EBRA MEDIAS ALSACE	Publication avis d'appel à la concurrence Transport à la demande	1641	221,18 €
	TRESORERIE COLMAR	2020 frais instruction ADS	1658	39 489,23 €

	GREGO ASSOCIATION	Annone chèques J'Aime la Vallée et Je Consomme Local	1673	636,00 €
	FUN PARK	Animations Eté 2020 entrées bowling	1697	80,00 €
	LUDOMINO LUDOTHEQUE PEPINIERE	2020 Location livres Médiathèque	1706	11,00 €
	AZUR FM RADIO CENTRE ALSACE	Pub radio Je Consomme Local	1710	499,00 €
	SARL VONTRHON	Décembre 2020 remplacement des filtres CTA CCVM	1717	436,22 €
	LEFRANC IMPRIMERIE	Décembre 2020 impression Bulletin Intercommunal	1726	2 013,60 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2021 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	ELECTRICITE JOOS	Travaux électriques Création Espace France Services	48	2 063,02 €
MATERIEL AMORTISSABLE	ARA COMMUNICATION	Standard Espace France Services	49	2 711,82 €
	SARL ALSACE MICRO SERVICES	Acquisition ordinateurs Espace France Services	50	5 548,92 €
	SULO	Acquisition bacs ordures ménagères	52	5 094,36 €
FOURNITURES	LE RESEAU COCCI	Fournitures entretien CCVM	16	216,65 €
	SA ELECTIS	Janvier 2021 Fourniture équipement électrique	17	262,64 €
	BRICONAUTE	Décembre 2020 Petites fournitures	18	192,18 €
	SUPER U	Janvier 2021 Frais alimentation CCVM et fournitures alimentation Espace Jeunes	27-60	110,50 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	QUADIENT France	2021 Location machine à affranchir	20	565,35 €
	SACEM	Redevance spectacle Autopsy du couple à ECSG	25	29,85 €
	GILG Pâtisserie	Décembre 2020 Frais de réception signature Cession ELAG	29	141,18 €
	ELECTRE DATA SERVICES	2021 Abonnement base bibliographique Médiathèque	40	990,00 €
	INSTITUT DEV. PERSONNEL	Décembre 2020 Intervention animatrice Canin	61	45,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2020 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE	VAL LOC	Acquisition taille haie à batterie	505	438,00 €
	SARL MARINER 3S France	Remplacement robot Marinier	508	12 378,00 €
	MIRCO	Miroir espace cardio	523	858,96 €
FOURNITURES	SUPER U	Novembre et décembre 2020 alimentation et produit d'entretien	502-506-531	152,95 €
	BRICONAUTES	Novembre 2020 fourniture petit équipement	511	14,58 €
	CASAL SPORT	Fourniture petit matériel de sport	512	528,10 €
	POWER COMPOSITE	Fourniture obturateur gonflable pour toboggan	528	388,80 €
	SCHMIDT Garage	Septembre à décembre 2020 fourniture carburant	530-538	308,75 €

	ANDREZ-BRAJON	Décembre 2020 fourniture petit équipement	532	110,78 €
	EGLINSDOERFER PFOHL	Décembre 2020 fourniture petit équipement	533	148,58 €
	CREDIT MUTUEL MOBILE	Fourniture téléphone portable	534	249,00 €
	BRICONAUTES	Décembre 2020 fourniture petit équipement	539	66,28 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	MENG.	Réparation moteur pompes KSB	485	14 400,00 €
	CENTRE ANALYSE ET RECHERCHES	Novembre 2020 analyse de l'eau	486	220,45 €
	SARL MARINER 3S France	Novembre 2020 intervention sur robot	507	275,64 €
	LOOMIS	Novembre 2020 frais de transport de fonds	513	38,84 €
	KLEINHENNY	Remise en état des portes	516	4 663,37 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2021 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE	FASE	Acquisition enceinte	20	895,00 €
FOURNITURES	HUG SA	Fourniture membrane bitume ardoisée	10	288,00 €
	BRICONAUTE	Décembre 2020 Fourniture petits équipements	11	189,17 €
	TREFLE VERT	Décembre 2020 Fourniture feutre paillage	12	111,80 €
	ENTREPRISE PAPIER SARL	Décembre 2020 Fourniture bracelets montre	19	647,66 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2020 – Budget Chaufferie Bois

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	ONF ENERGIE	Octobre 2020 fourniture plaquettes bois	57	8 272,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2021 – Budget Chaufferie Bois

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	DID Sécurité	2020 Vérification extincteurs	2	10,56 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2020 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	BRICONAUTES	Novembre 2020 achat peinture	207	26,98 €
	SCHMIDT GARAGE	Novembre et décembre 2020 Fourniture carburant 207	211	52,00 €
	SCHMIDT GARAGE	Décembre 2020 entretien réparation véhicule 207	210	607,19 €

PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES				
---	--	--	--	--

PERIODE DU 1er AU 31 JANVIER 2021 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	SCHMIDT GARAGE	Janvier 2021 Entretien réparation véhicule 207	10	57,05 €

POINT 4 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Conclusion de prêts :

Suite au conseil communautaire du 22 décembre 2020 qui a inscrit les emprunts nécessaires au financement des travaux du centre aquatique (remise en forme, bien être et plaine aquatique) et de l'acquisition du domaine Maison du Fromage et des travaux de modernisation de la MDF et compte tenu de l'analyse des offres de financement réceptionnées, le président a conclu auprès de la banque populaire les prêts suivants :

Budget Fromagerie : prêt d'un montant maximum de 70 000 € en vue de financer l'acquisition du foncier de la Maison de la Fromage (assiette foncière de la fromagerie)

- Montant minimum : 42 000 €
- Montant maximum : 70 000 €
- Droit de tirage : 12 mois après l'édition des contrats de prêt avec un minimum de 15 000 € à tirer dans les 4 mois de l'édition des contrats
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0.59 %
- Remboursement trimestriel /Echéances constantes en capital
- Remboursement anticipé : 1% du montant remboursé hors exigibilité.
- Frais de dossier : 100 €

Budget Maison du Fromage : 500 000 € pour le budget Maison du Fromage en vue de financer l'acquisition du foncier de la Maison de la Fromage (partie sise sur Gunsbach) ainsi que les travaux du Hoistock et de modernisation de la scénographie.

- Montant minimum : 300 000 €
- Montant maximum : 500 000 €
- Droit de tirage : 12 mois après l'édition des contrats de prêt avec un minimum de 15 000 € à tirer dans les 4 mois de l'édition des contrats
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0.59 %
- Remboursement trimestriel /Echéances constantes en capital
- Remboursement anticipé : 1% du montant remboursé hors exigibilité.
- Frais de dossier : 500 €

Budget Général : 1 000 000 € pour le budget général en vue de financer l'acquisition du foncier de la Maison de la Fromage (partie sise sur Munster contenant la Maison Blanche du 34) ainsi que les investissements programmés pour le tourisme et notamment la création d'un nouvel office de tourisme.

- Montant minimum : 600 000 €
- Montant maximum : 1 000 000 €
- Droit de tirage : 12 mois après l'édition des contrats de prêt avec un minimum de 15 000 € à tirer dans les 4 mois de l'édition des contrats

- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0.59 %
- Remboursement trimestriel /Echéances constantes en capital
- Remboursement anticipé : 1% du montant remboursé hors exigibilité.

Budget centre aquatique : 2 300 000 € pour le budget centre aquatique en vue de financer les projets de restructuration de l'espace bien être, remise en forme, le renouvellement des installations techniques lourdes et la création de l'espace aqualudique couvert.

- Montant minimum : 1 380 000 €
- Montant maximum : 2 300 000 €
- Droit de tirage : 12 mois après l'édition des contrats de prêt avec un minimum de 15 000 € à tirer dans les 4 mois de l'édition des contrats
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0.59 %
- Remboursement trimestriel / Echéances constantes en capital
- Remboursement anticipé : 1% du montant remboursé hors exigibilité.
- Frais de dossier : 1 500 €

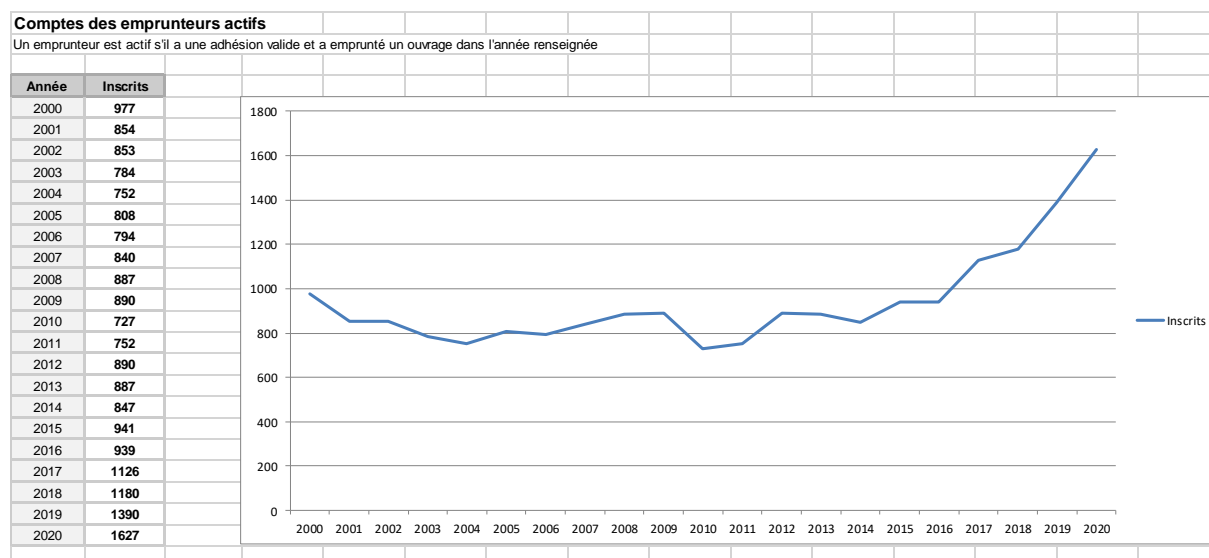
Bilan je consommation local

Monsieur le président indique que l'opération je consommation local initiée à la fin du mois de novembre est finalisée. Les 6600 chèques ont tous été vendus en 5 semaines (132 000 € injectés au niveau de l'économie locale) c'est essentiellement via l'OTVM que la vente a été réalisée. A cette occasion de nombreux habitants ont découvert les locaux de l'OTVM.

L'opération a été appréciée par les habitants et les commerçants. Un appui au traitement des chèques en vue de leur remboursement sera apporté à l'association Grego car l'effectif salarié de l'association n'est pas en mesure de traiter cet afflux de chèque et qu'il est important que les commerçants disposent de la trésorerie au plus vite.

Fréquentation 2020 de la médiathèque

La médiathèque est devenue communautaire le 1^{er} janvier 2020. Malgré le confinement puis les restrictions d'accès, les statistiques d'abonnement sont en nettes évolution par rapport à 2019 avec 17% d'abonnés supplémentaires. Des éléments complets sur la fréquentation, les plages horaires d'utilisation, les types de documents empruntés seront donnés lors d'une prochaine commission culture.



Attributions de marchés

Compte tenu de sa délégation en date du 9 juillet 2020, le président a attribué les marchés de fourniture d'un spa au centre aquatique auprès de Cristal Piscine d'Obernai pour un montant de 35 929.38 € HT

Subventions obtenues :

Nous avons été informés de suites favorables réservées à nos demandes de subvention :

Une aide de 60 500 € va être perçue pour la création de la voie verte le long de la Piscine qui comprend notamment la reprise de la passerelle actuelle du centre aquatique et de la passerelle historique Hartmann. 151 000 € de travaux à charge de la CCVM et Ville de Munster.

Une aide de l'Etat et du département nous est octroyée pour l'élévateur mobile pour la mise à l'eau des personnes à mobilité réduite au niveau de la piscine.

Journée de visites : en raison du contexte sanitaire qui s'est dégradé entre la diffusion du calendrier et maintenant, le programme des visites d'équipements est reporté. De nouvelles dates pour réaliser ces visites seront proposées dès que cela sera possible.

Candidature à l'AMI Conseiller numérique

Monsieur le Président informe l'assemblée que la CCVM a fait part de son intérêt pour accueillir un conseiller numérique.

Il indique que dans le cadre du plan de la relance, l'Agence Nationale de la cohésion des territoires – ANCT – proposé le déploiement de 4 000 conseillers numériques sur le territoire.

Les conseillers numériques ont vocation à offrir des dispositifs d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser la montée en compétence numérique de la population :

- Soutenir les Français.es dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc
- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul

Ce conseiller numérique est soutenu financièrement par l'Etat à hauteur de montant de 50 000 euros par poste et en fonction de la durée.

Dans la mesure où l'Espace France Services devrait accueillir des personnes en difficulté avec les démarches en ligne, il serait opportun de proposer à la population cet accompagnement. Par ailleurs, la médiathèque qui dispose d'ordinateurs mis à disposition du grand public pourrait aussi faire évoluer son offre de services et de formation.

Jeunesse : suppression de la régie de recettes Animations Jeunes et modification de la régie de recettes Espace Jeunes - Appart

Actuellement deux régies de recettes existent pour encaisser les droits liés aux animations et activités jeunesse. Chaque régie génère un suivi comptable et administratif au niveau des services de la CCVM et de la trésorerie.

Le Président a proposé au bureau aux fins de simplification de supprimer la régie animations jeunes créée le 31 mars 1999 et qui a fait l'objet d'évolutions successives et d'étendre le champ d'action de la régie de recettes Espace jeunes – Appart à compter du 15 janvier 2021.

POINT 5 – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL**5.1. *Présentation de l'APD et de l'enveloppe prévisionnelle du projet de plaine aquatique couverte* - Point présenté par Norbert SCHICKEL et Gabriel BURGARD****Intervention de l'équipe de maîtrise d'œuvre – Cabinet Coiffier – ETIBAT – NR Therm**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a décidé le 12 février 2020 d'améliorer l'offre proposée aux familles au sein du centre aquatique en imaginant une plaine aquatique couverte. L'enveloppe financière de l'opération était alors fixée à 1.060.000 € HT.

Suite à consultation, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet Coiffier, déjà en charge de l'actuelle phase de travaux liée à la remise en forme et au bien-être. A l'automne, la commission Piscine

a pris part à différents déplacements notamment à St Dié des Vosges et à Sélestat pour observer des plaines aquatiques couvertes et d'extérieur. Des rapprochements ont également eu lieu avec le centre aquatique de Moselle et Madon qui propose une aire aquatique couverte. Ces visites ont permis d'affiner le programme des travaux souhaité par les élus. Le président tient à remercier les membres de la commission pour leur assiduité et leur soutien apportée au projet.

Le projet tel que présenté ce jour au conseil communautaire répond aux attentes exprimées au mois de février 2020, à savoir il :

- Propose une plateforme aquatique (pataugeoire sèche) adaptée aux enfants utilisable toute l'année et d'une dimension utile de 120 – 160 m². Des modules en direction des jeunes enfants (12 mois – 3 ans) sont attendus ainsi que des modules pour des enfants plus âgés (3-8 ans). Une dizaine de modules est souhaitée.
- Des plages adjacentes sont prévues avec des bancs, des baignoires pour permettre aux parents la surveillance
- Le bâtiment adjoit est ouvert vers l'extérieur
- Prévoit l'ajout d'agréments dans la pataugeoire intérieure actuelle : ajout d'éléments ludiques...





A ce stade, au niveau de l'APD, le coût de la réalisation de ces travaux est estimé à 1 090 000 €

Monsieur le Président précise que les recherches de subvention sont en cours. D'ores et déjà le département s'est positionné sur un soutien à hauteur de 150 000 €, des aides sont attendues au niveau de l'Etat et de la Région Grand Est. Les dossiers sont en cours d'instruction.

PHASE II - CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL "La Piscine Vallée de Munster"				
Développement de l'attractivité de l'équipement en direction des familles et des jeunes enfants				
Création d'un espace aqualudique couvert - Réaménagement et agrandissement du parc extérieur et mise en accessibilité				
Dépenses		HT	Recettes	
1. Extension du parc extérieur et réaménagement du parc existant		110 000 €	Etat	
Abaissement de la parcelle de la Ville pour mise à niveau			DSIL - DETR	35,00%
Clôture de la nouvelle parcelle Ville avec dessouchage			Collectivités territoriales	
Diminution emprise de la butte pentaglissee pr libérer des espaces			Département	14%
Création d'un cheminement piétonnier dans le parc			Région - Demande d'aide globale Phase 1 et 2 CNI	
Création de zones de loisirs et de détente			Part région proratisée	18,87%
2. Aménagement des zones de loisirs et de détente du parc extérieur		20 000 €	Total aides	
Structures ludiques (jeuxressorts - plaine de jeux gonglable) + mobilier pique nique			731 500 €	
4. Aire de jeux aqualudique couverte - Pataugeoire sèche		730 000 €		
Création de la structure couverte et vitrée pour une utilisation 12/12 mois				
Adaptation technique : CTA Chauffage -raccordement				
Fourniture des jeux d'eau : pataugeoire sèche				
Réaménagement et équipement pataugeoire intérieure				
5. Travaux d'accessibilité du Parc suivant rapport d'accessibilité		20 000 €		
Total Travaux		880 000 €	CC Vallée de Munster	
MOE (12,5%)		110 000 €	358 500 €	
Contrôle technique et divers (géomètre, étude de sol...)		40 000 €	<i>Fonds propres</i>	
Aléas		60 000 €	<i>200 000 €</i>	
Total Dépenses Travaux et MOE		1 090 000 €	<i>Emprunts</i>	
			210 000 €	
			Total Recettes	
			1 090 000 €	

L'équipe de maîtrise d'œuvre indique que le projet a évolué depuis l'étude de faisabilité. Ainsi, pour faciliter la mise en œuvre du chantier et pour éviter d'altérer la structure du mur rideau, le parti a été pris de « décrocher » la plaine aqualudique et de créer juste un sas entre les 2 constructions. Cette relative indépendance entre les 2 bâtiments permettra également de préserver l'ambiance thermique et sonore des deux entités qui n'ont pas la même vocation.

Monsieur Angelo ROMANO s'interroge sur le recours aux énergies alternatives notamment via la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture. Le bureau d'études thermiques expose que le centre aquatique dispose de coût d'approvisionnement électrique particulièrement avantageux et que le retour sur investissement a été estimé à plus de 30 ans rendant l'investissement inopportun à l'heure actuelle.

Monsieur Pierre DISCHINGER regrette l'inclinaison de la toiture qui handicapera la mise en œuvre d'un système de tapis pour permettre de réchauffer l'eau avec de l'énergie solaire. Le Président, qui a suivi la mise en œuvre de ce processus de moquette solaire sur le centre nautique de Colmar lors de sa carrière professionnelle, indique que l'inclinaison projeté du futur bâtiment n'est pas un frein dans le déploiement de cette technique.

Monsieur le Président précise que lors du renouvellement de la membrane principale du centre aquatique, la mise en œuvre d'un système alternatif sera une option à étudier attentivement car la surface exploitable est tout autre.

Madame Heidi DEYBACH fait remarquer qu'il est dommage qu'une pataugeoire n'ait pas été prévue au sein de la plaine aqualudique, celle se trouvant avec les bassins étant trop éloignée pour surveiller les enfants de différents âges. Il lui est répondu que la plaine sera agrémentée de différents modules adaptés aux différentes tranches d'âge. Par ailleurs, la présence d'une pataugeoire au sein de cet espace aqualudique aurait nécessité d'affecter une surveillance spécifique à cet espace, ce qui aurait entraîné des coûts importants en personnel.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER l'estimation du coût des travaux en phase APD établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre soit 1 090 000 € HT.

DE VALIDER l'APD tel que présenté et le plan de financement.

DE DONNER son accord pour le dépôt du permis de construire et les dossiers de demande de subvention auprès des partenaires.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles et notamment la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

POINT 6 – FINANCES

6.1. **Présentation des Attributions de compensation 2021** - Point présenté par Norbert SCHICKEL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée. Toutefois, il est possible de moduler les Attributions de compensation pour prendre en considération les frais des services communs et les remboursements de frais supportés par l'intercommunalité pour le compte des communes membres si celles-ci le consentent.

Au cours de l'année 2020, il a ainsi été proposé que soient déduits des AC 2021, les frais liés à l'équipement en masque grand public de la population, les frais liés aux masques chirurgicaux acquis dans le cadre d'une commande groupée de l'AMHR, la participation communale à l'opération je consomme local.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire.

	AC ZA Investissement	Montant 2020 après révision libre	Refacturat ADS 2020 - Suivant facture 2020 CAC	refacturation service commun Archiviste 2020	Masques Chirurgicaux commande AMHR	Masques lavables	Participation je consommation local	Montant simulé 2021 après services communs
BREITENBACH		43 965 €	1 497 €		55,00 €	1 265 €	850 €	40 298 €
ESCHBACH AU VAL		16 508 €	1 242 €		27,50 €	595 €	400 €	14 243 €
GRIESBACH AU VAL		22 006 €	1 380 €		165,00 €	1 116 €	750 €	18 595 €
GUNSBACH	2 817 €	108 620 €	1 658 €	2 961 €	440,00 €	1 414 €	950 €	101 197 €
HOHROD		21 643 €	1 752 €	2 961 €	55,00 €	595 €	400 €	15 880 €
LUTTENBACH		28 662 €	1 491 €		165,00 €	1 191 €	800 €	25 015 €
METZERAL		382 852 €	2 025 €		1 650,00 €	1 637 €	1 100 €	376 440 €
MITTLACH		11 144 €	1 893 €		55,00 €	521 €	350 €	8 325 €
MUHLBACH		106 609 €	4 280 €	2 961 €	220,00 €	1 191 €	800 €	97 157 €
MUNSTER	16 303 €	1 170 104 €	8 821 €		55,00 €	6 996 €	4 700 €	1 149 532 €
SONDERNACH		24 821 €	147 €		27,50 €	968 €	650 €	23 029 €
SOULTZBACH		37 670 €	2 457 €	2 961 €	275,00 €	1 191 €	800 €	29 986 €
SOULTZEREN		37 783 €	1 556 €	2 961 €	275,00 €	1 712 €	1 150 €	30 129 €
STOSSWIHR		88 564 €	3 091 €		165,00 €	2 084 €	1 400 €	81 824 €
WASSERBOURG		25 512 €	1 820 €		27,50 €	744 €	500 €	22 420 €
WIHR AU VAL		121 810 €	4 380 €		110,00 €	2 010 €	1 350 €	113 960 €
Total Communes		2 248 273 €	39 490 €	14 805 €	3 768 €	25 231 €	16 950 €	2 148 030 €

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, d'arrêter le montant des attributions de compensation 2021 qui sera notifié à chacune des communes membres.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ARRÊTER les montants des attributions de compensation pour les communes membres de la CCVM au titre de l'année 2021 tel que présentés dans le tableau ci-dessus.

DE PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la collectivité.

6.2. **Autorisation de verser un acompte de la contribution au titre du fonctionnement 2021 du Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Montagne** - Point présenté par Norbert SCHICKEL

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster adhère au syndicat mixte pour l'aménagement des stations de Montagne. A ce titre, elle verse annuellement une contribution au titre du fonctionnement de l'ordre de 135 000 €. En 2021, compte tenu de la fermeture des remontées mécaniques qui va se traduire par une baisse des recettes des redevances versées par les délégataires et de l'acquisition d'une dameuse en urgence pour le site des 3 fours qui est géré en régie directe, il est proposé de verser d'ores et déjà, avant le vote du budget de la CC, un acompte d'un montant de 140 000 € au syndicat mixte au titre du fonctionnement 2021.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT s'étonne qu'il n'y ait pas recours au versement d'une subvention d'investissement pour cette acquisition. Monsieur le Président rappelle qu'en tant que membre du syndicat, la CCVM verse des contributions qui sont affectées au fonctionnement et à l'investissement de la structure. La CCVM n'est pas en mesure de verser une subvention d'investissement au syndicat.

Aujourd'hui, la CCVM verse de manière anticipée sa contribution de fonctionnement afin que le syndicat ne soit pas dans l'obligation de contracter une ligne de trésorerie pour financer la dameuse. Il est rappelé que le département apporte une aide de 60% pour la dameuse.

Ces explications apportées,

Vu la situation exceptionnelle du syndicat mixte et afin de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie qui engendrerait des frais financiers supplémentaires,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE VERSER un acompte d'un montant de 140 000 € au syndicat mixte d'aménagement de la montagne au titre du fonctionnement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 7 – INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

7.1. **Environnement - Avenant n°2 au marché de Collecte des déchets ménagers** - Point présenté par Jean-François KABUCZ

La CCVM a conclu le 1^{er} janvier 2019 un marché de collecte des ordures ménagères avec la société Eco Déchets. La collecte des bennes situées au Schnepfenried et à Sultzzen a été intégrée dans ce marché pour un montant forfaitaire correspondant à 1 rotation hebdomadaire pour chacune des bennes. Il a été constaté sur les deux premières années du marché une réduction du besoin de rotations. De ce fait, il est proposé d'enlever le montant forfaitaire du coût de ces enlèvements du forfait annuel de collecte et facturer ceux-ci au réel à compter du 01/01/2021. Il convient donc d'apporter un avenant au marché de collecte des ordures ménagères en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

La collecte des bennes du Schnepfenried et de Sultzzen était incluse au montant de 160€ HT par rotation. Le montant annuel de ces collectes représentait donc la somme de 16.640 € HT. Il convient donc de modifier le montant annuel de collecte à :

$$30.390 \times 12 - 16.640 = 348.040 \text{ € HT par an soit } \mathbf{29.003,33 \text{ € HT par mois}}$$

Le montant de la collecte ponctuelle des bennes du Schnepfenried et de Sultzzen est, quant à lui, porté à 180 € HT par rotation.

Compte tenu des rotations non effectuées sur les années 2019 et 2020 (au nombre de 49 sur la période), il est convenu avec le prestataire que les rotations de 2021 ne seront pas facturées jusqu'à l'atteinte de ce nombre.

A l'interrogation de Monsieur Philippe BRESCHBUHL, il est précisé qu'il appartiendra aux communes ou à l'exploitant du site (Schnepfenried) de signaler à la CCVM la nécessité de programmer un vidage des dites bennes.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°2 du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en porte-à-porte.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

7.2. **Jeunesse - Avenant aux conventions Prestation de service ALSH avec la CAF** – Point présenté par Monique MARTIN

Le Contrat Enfance Jeunesse signé par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour la période 2018-2021 est un contrat d'objectifs et de cofinancement régi par la Convention d'objectifs et de Gestion 2018-2022, signée entre la branche Famille de la CNAF et l'Etat. Celle-ci prévoyait une évolution du financement des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

En effet, pour la prestation de service ALSH, la notion de ressortissants du régime général entre directement dans le calcul du montant via un taux de ressortissants du régime général. Afin de simplifier le traitement de cette prestation de service et d'alléger les démarches de contrôle, la CAF a décidé de rendre ce taux fixe à 100%.

Il convient donc d'apporter un avenant aux conventions d'objectifs et de financement Accueil de loisirs sans hébergement Extrascolaire et Accueil de loisirs sans hébergement Accueil Adolescents.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT demande à ce que les avenants soient approuvés à condition de mentionner dans la Charte de laïcité le respect de l'usage du droit local.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER les avenants aux conventions d'objectifs et de financement Accueil de loisirs sans hébergement Extrascolaire et Accueil de loisirs sans hébergement Accueil Adolescents
D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

7.3. **Personnel - Recours à du personnel contractuel temporaire pour accroissement d'activité** – Point présenté par Norbert SCHICKEL

Compte tenu du prolongement des travaux du chantier du Centre Nautique Intercommunal et des travaux en cours pour le début de l'année 2021, il est nécessaire de recourir à du personnel temporaire suivant :

Emploi Grade	Motif du recrutement	Contrat	Durée	Rémunération indiciaire et indemnitaire
Adjoint technique territorial	Aide au service technique pour le suivi du chantier de restructuration et d'extension du CNI	Accroissement temporaire d'activité Art.3/I-1°	4 mois Temps complet	IB ≤ 480 IFSE + CIA (catégorie C2)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE CRÉER le poste permettant de répondre à ces besoins temporaires.

D'AUTORISER le Président à signer le contrat afférent à ce poste.

Prochaines réunions :

16 février 2021 – 18h30 – Bureau – Subventions - Finances

02 mars 2021 – 18h30 – Réunion de Conseil communautaire : DOB budgets annexes et Comptes administratifs et de gestion des budgets 2020

09 mars 2021 – 18h30 – Réunion de bureau

16 mars 2021 – 18h30 – Conseil Communautaire : DOB 2021 du budget général

6 avril 2021 – 18h30 – Réunion de bureau

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion du conseil communautaire se fera à nouveau à l'espace culturel, les lieux permettant de respecter la distanciation sociale nécessaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

